

DROIT DE LA DISTRIBUTION ET DE LA CONCURRENCE

Pr. D. Mainguy

- Présentation prévisionnelle du cours par semaines (sur 10 semaines, plus une pour l'élasticité du cours).
- Le cours se présente comme autant de thèmes visant à proposer une vision générale de la matière et critique de chacun de ceux-ci.
- Il est accompagné de documents, textes ou articles de doctrine
- Il est très fortement recommandé aux étudiants de lire un ouvrage ou des parties d'ouvrages, avant de venir en cours.
- Les étudiants sont également invités à poser des questions en cours.

Plan indicatif des séances de cours

- 1 Intro présentation, attentes
- 2 Droit de la concurrence déloyale
- 3 Droit de la concurrence déloyale
- 4 Droit antitrust
- 5 Droit antitrust
- 6 Droit antitrust
- 7 Distribution : vente et prestations de services
- 8 Distribution : vente et prestations de services
- 9 Contrats de distribution
- 10 Contrats de distribution

Plan (indicatif) du cours

Introduction

PARTIE 1 DROIT DE LA CONCURRENCE

Titre 1 : Droit de la concurrence déloyale

Chapitre 1 Les principaux types d'actes de concurrence déloyale

Section 1. – La déloyauté par manquement à la loi et aux usages

I. – La déloyauté par manquement à la loi

A L'atteinte à un monopole légal

B Le non-respect de contraintes légales

- C La mise en œuvre de pratiques interdites
- II. – La déloyauté par manquement aux usages
- Section 2. – La déloyauté par désorganisation d’une entreprise rivale
- I. – Le débauchage d’un salarié par une entreprise concurrente
- II. – La création d’une entreprise concurrente par un ancien salarié
- III. – La suppression des avantages concurrentiels d’une entreprise concurrente
- IV. – Les autres formes de désorganisation
- A L’empiètement sur le réseau d’autrui (réseaux de distribution)
- B L’utilisation déloyale de droits de propriété intellectuelle
- Section 3. – La déloyauté par dénigrement
- Section 4. – La déloyauté par confusion et parasitisme
- I. – Le domaine de la déloyauté par confusion et du parasitisme
- A Finalité de la confusion et du parasitisme
- B L’objet de la confusion et du parasitisme
- C Parasitisme et contrefaçon

Chapitre 2 : Le dommage, une perte de valeur

Chapitre 3 : Un lien de causalité

Chapitre 4 : Le traitement de l’acte de déloyauté : réparation et injonction en cessation

Chapitre 5 : Les clauses de non-concurrence

- Section 1 : Les figures de la clause de non-concurrence
- Section 2 les conditions de validité
- Section 3 : Les sanctions de la clause de non-concurrence

Titre 2 : Les pratiques restrictives de concurrence (Cf. Partie 2)

Titre 3 Les pratiques anticoncurrentielles

Chapitre 1 : Présentation générale des règles du droit interne, européen et international des pratiques anticoncurrentielles

- Section 1 : Domaine d’application matériel
- I L’entreprise, l’activité économique
- II Difficultés d’application
- A. – L’application du droit de la concurrence au secteur public
- B. – L’application du droit de la concurrence en matière sociale
- Section 2 : Domaine d’application spatial
- I Les rapports entre droit interne et droit de l’union européenne de la concurrence
- A. – La primauté et l’effet direct du droit de l’Union européenne
- 1. – La primauté du droit de l’Union européenne de la concurrence
- 2. – L’effet direct du droit de l’Union européenne de la concurrence
- B. – L’articulation processuelle entre droits interne et de l’Union européenne de la concurrence
- II L’internationalisation de la concurrence
- A. – Droit international privé interne de la concurrence
- B. – Droit international privé du droit de l’Union européenne de la concurrence
- C. – Vers un droit mondial de la concurrence ?
- Section 3 : Domaine d’application économique
- I Détermination du marché
- A. – La dimension économique du marché pertinent : le marché de produits ou de services
- B. – La dimension géographique du marché pertinent
- II Affectation sensible du commerce entre états membres

Chapitre 2 : Les règles du droit antitrust

- Section 1 : Les pratiques anticoncurrentielles

I Typologie des pratiques anticoncurrentielles

A. – Les ententes anticoncurrentielles

1. – Les éléments constitutifs de l'entente

a La concertation

i) La notion de concertation en droit de la concurrence

ii) L'identification de la concertation

b La restriction de concurrence

i) Les critères de la restriction de la concurrence

ii) Les modulations du critère de la restriction de la concurrence

2. – Les principales formes d'ententes

a Les ententes sur les prix

b Les ententes ayant pour objet d'entraver l'entrée sur un marché

B. – Les abus de domination

1. – Les abus de position dominante

a Une position dominante

i) Une entreprise ou un groupe d'entreprises

ii) Une domination sur un marché

b Un abus d'une position dominante

c Une atteinte à la concurrence

2. – L'abus de dépendance économique

C. – Les prix abusivement bas

II L'exemption des pratiques anticoncurrentielles

A. – L'exemption individuelle

1. – L'application d'un texte législatif ou réglementaire

2. – L'application du bilan économique

B. – L'exemption par catégorie

1. – L'exemption catégorielle des accords horizontaux

2. – L'exemption catégorielle des accords verticaux

III La sanction des pratiques anticoncurrentielles

A. – La sanction administrative des pratiques anticoncurrentielles

1. – Les sanctions administratives

2. – Les procédures alternatives à la sanction

B. – La sanction civile des pratiques anticoncurrentielles

Section 2 : Les concentrations d'entreprises

I Le domaine d'application des règles sur le contrôle des concentrations

A. – Le principe : l'application du droit de l'Union européenne des concentrations

B. – L'exception : l'application du droit interne des concentrations

II Les conditions d'application du contrôle des concentrations

A. – Une opération de transfert de propriété ou de jouissance assurant l'exercice d'une influence déterminante : la prise de contrôle d'une entreprise indépendante

B. – L'atteinte à la concurrence

1. – La mesure de l'atteinte à la concurrence

a Le critère : la création ou le renforcement d'une position dominante

b La mesure du marché pertinent

c Critères de l'atteinte à la structure du marché

2. – La contribution au progrès économique

III Procédures de contrôle

A. – Le contrôle des concentrations en droit interne

1. – La notification de l'opération à l'Autorité de la concurrence

2. – Le contrôle de l'opération par l'Autorité de la concurrence

B. – Le contrôle des concentrations en droit de l'Union européenne

1. – La notification de l'opération à la Commission européenne

2. – Le contrôle de l'opération par la Commission européenne

Section 3 : Les aides d'état

I La notion d'aides d'état

A. – Le principe de la prohibition des aides d'État

B. – Les exemptions par principe ou par catégories

II Le contrôle des aides d'état

A. – Les procédures de contrôle des aides d'État

B. – Les sanctions des aides d'État illicites

PARTIE 2 DROIT DE LA DISTRIBUTION ET DE LA CONCURRENCE : LES PRINCIPAUX CONTRATS DE LA DISTRIBUTION

Titre 1 Les ventes et les prestations de services entre professionnels

Chapitre 1 La formation des ventes et prestations de services entre professionnels : La négociation

Section 1 Les règles de droit commun de la négociation

Section 2 Les règles de la négociation commerciale

I. Vue générale

A : Originalité des règles

B. Évolution des règles

C. Les acteurs de la « négociation commerciale » : imprécision du champ d'application des règles applicables

II. La transparence et la négociation commerciale

A. Les conditions générales de vente : la transparence précontractuelle

1. Le principe de la communication des conditions générales de vente

2. Le contenu obligatoire des conditions générales

a. Contenu commun

b. Conditions générales de vente de produits alimentaires

c. Conditions de livraison et de paiement

3. La négociation et la formalisation de la relation commerciale

a. La « déhiérarchisation » des conditions de vente

b. La pluralité des conditions de vente

c. La formalisation de la négociation commerciale

i. Des « contrats de coopération commerciale » à la « convention écrite »

ii. La convention tarifaire (C. com., art. L. 441-3)

ii1. Régime général de la convention tarifaire

ii2. Conventions tarifaires spécifiques

ii21. *Convention écrite des produits de grande consommation (C. com., art. L. 441-4)*

ii22. *Convention écrite des grossistes (C. com., art. L. 441-4, II)*

ii23. *Convention écrite des produits issus d'un « contrat de sous-traitance » (C. com., art. L. 441-5)*

ii24. *Convention écrite des produits alimentaires à marque de distributeur (C. com., art. L. 441-7)*

ii25. *Convention autonome logistique et de pénalité logistique (C. com., art. L. 441-3, I bis)*

iii. Renégociation et révision des conventions tarifaires. Convention autonome logistique et de pénalité logistique (C. com., art. L. 441-7, I, et L. 441-8)

iv. Dispositions spécifiques aux produits agricoles et denrées alimentaires (C. com., art. L. 443-1 et s.)

B. Facturation et revente à perte : la transparence post-contractuelle

1. La facturation

2. La prohibition de la revente à perte

Chapitre 2 Le contrôle de la formation, de l'exécution et de la rupture des ventes et prestations de services entre professionnels

Section 1 Les pratiques restrictives de concurrence

I. Présentation générale

II. Caractères généraux des pratiques restrictives de concurrence

III. Sanction des pratiques restrictives de concurrence

Section 2 : Les pratiques commerciales déloyales entre entreprises

I. Les contrats et avantages disproportionnés

A. L'obtention d'un avantage sans contrepartie

B. La « soumission » à un déséquilibre significatif

II. La rupture brutale de relations commerciales établies

III. Les pratiques commerciales déloyales des plateformes numériques

IV. Les autres pratiques commerciales déloyales

Section 3 : Les autres pratiques prohibées

Chapitre 3 Application internationale des règles de transparence et des pratiques restrictives de concurrence

Section 1. Application internationale des règles de transparence et des pratiques restrictives de concurrence et article L. 444-1, A du Code de commerce

Section 2. Détermination de la loi applicable à des situations de négociation commerciale et de pratiques restrictives de concurrence

I. Détermination de la loi applicable à une « situation » internationale

A. Règles applicables à la négociation commerciale

B. Règles applicables au résultat de la négociation commerciale

C. Règles applicables à des pratiques restrictives de concurrence

II. Détermination de la juridiction compétente

Section 3. Portée de l'article L. 444-1, A du Code de commerce

Titre 2 Diffusion et intermédiation

Chapitre 1 : La diffusion par salarié

Chapitre 2 : La diffusion par mandataire : le contrat d'agence commerciale

Titre 3 : Les contrats de distribution

Chapitre 1 : Droit commun des contrats de distribution

Section 1 : La figure du contrat cadre

Section 2 : La formation des contrats de distribution

Section 3 : L'exécution des contrats de distribution

Section 4 : La rupture des contrats de distribution

Chapitre 2 : Droit spécial : les principales figures contractuelles de distribution

Section 1 : Les contrats et clauses d'approvisionnement et de fourniture

Section 2 : Les contrats de distribution exclusive

Section 3 : Les contrats de franchise

Section 4 : Les contrats de la grande distribution